

(1)

(N° 83.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1886.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. FRIS.

I

Demande du sieur Jean-Georges-Charles-Alphonse-Marie DILLÈS.

MESSIEURS,

Le sieur Dillès est né à Trèves (Allemagne), le 23 août 1857; il est arrivé en Belgique en juin 1877.

Il demeure actuellement à Bruxelles où il tient un commerce de liqueurs (distillerie). Sa situation commerciale est prospère.

Il a épousé, le 28 octobre 1880, une femme belge, Mademoiselle Van Billoen.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice et il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

La commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. GUYOT.

II

Demande du sieur Charles-Henri NEUHAUS, dit LOSEMANN.

MESSIEURS,

Le sieur Neuhaus, dit Losemann, est né à Dinslaken (Prusse rhénane), le 27 avril 1841; il vint à Bruxelles en 1862 et contracta mariage en 1863 avec une femme belge; de cette union naquirent trois enfants.

Le pétitionnaire habite actuellement encore à Bruxelles où il exerce la profession de confiseur; il est à la tête d'une usine importante et sa solvabilité n'est pas douteuse.

Il a été dispensé des obligations de la loi sur la milice et il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa conduite est favorable.

Nous estimons qu'il y a lieu d'accueillir la demande de grande naturalisation du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. GUYOT.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. FRIS.

III

Demande du sieur Pierre-Henri-Jean PEETERS.

MESSIEURS,

Le sieur Peeters est né à Tegelen (partie cédée du Limbourg), le 22 septembre 1840. Il vint en Belgique le 1^{er} juillet 1866 et devint vicaire à Aubel. Actuellement il demeure à Neer-Haeren où il occupe les fonctions de curé.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal et promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement. Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.

La commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande de naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. GUYOT.

IV

Demande de la demoiselle Marie-Thérèse-Antoinette-Augustine ALARD.

MESSIEURS.

La demoiselle Alard est née à Malmédy (Prusse), le 22 décembre 1845; elle est arrivée dans le royaume en 1868. Actuellement, elle habite Arlon, où elle exerce les fonctions de régente à l'école normale. La conduite et la moralité de la pétitionnaire n'ont donné lieu à aucune remarque défavorable.

La postulante s'engage à payer le droit d'enregistrement.

La commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande de naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. GUYOT.

V

Demande du sieur Jean-Pierre-Nicolas BISCHOFF.

MESSIEURS,

Le sieur Bischoff est né à Machtum (grand-duché de Luxembourg), le 7 juillet 1852. Venu en Belgique en 1872, il s'est engagé comme volontaire au 10^e régiment de ligne; actuellement, il est adjudant-sous-officier au 15^e régiment de ligne et réside au camp de Beverloo.

Les renseignements recueillis sont éminemment favorables au postulant et il s'engage à payer le droit d'enregistrement afférent à l'obtention de la naturalisation.

La commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Le Président,

A. GUYOT.
